

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DE TAXATION #474

ARTICLE 2 : TABLEAU SOMMAIRE DES TAXES ET PRINCIPAUX TARIFS POUR L'ANNÉE 2017

Taux de taxes et tarifications		
Taxes sur la valeur foncière		
Taxe foncière générale	0.8371 \$	/100\$
Service dette à l'ensemble	0.0772 \$	/100\$
Services		
Aqueduc	229 \$	/log.
Égout	95 \$	/log.
Matières résiduelles	175 \$	/log.
Fosses septiques* - Permanentes	87.50 \$	/fosse
Fosses septiques* - Saisonnnières	43.75 \$	/fosse
Dettes sectorielles		
Service dette - Aqueduc	100 \$	/log.
Service dette - Égout	140 \$	/log.
Service dette - Aqueduc Secteur Thomas & Coriane	198 \$	/unité
Service dette - Asphalte Secteur Thomas & Coriane	288 \$	/unité
Service dette - Aqueduc Boisés du Patrimoine	285 \$	/unité
Service dette - Aqueduc Rue Lise	515 \$	/unité

* Tarif pour une fosse septique standard. Pour autres types, voir l'article 8 du règlement.

ARTICLE 18

Les taxes municipales portent intérêt à un taux de 10 % par année à compter de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées.

Il est décrété par le présent règlement, qu'une pénalité de 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % [...]

ARTICLE 19

Une tolérance d'une année complète en taxes municipales impayées et de 50% de celles échéant dans une deuxième année est accordée aux fins de l'envoi à la vente pour défaut de paiement des taxes.

RÉPARTITION DU COÛT DE LA DETTE À L'ENSEMBLE PAR RÈGLEMENT

<u>Nom du Règlement</u>	<u>Description</u>	<u>% à l'ensemble</u>	<u>Taux</u>
Règlement 398	Véhicule de sécurité incendie	100%	0.0061 \$
Règlement 412	Entrepôt (Garage municipal)	100%	0.0017 \$
Règlement 297, 298, 333, 343 & 348	Réseau d'aqueduc	10%	0.0029 \$
Règlement 393 & 395	Réseau d'égout	10%	0.0012 \$
Règlement 387	Projet Place Clermont	100%	0.0030 \$
Règlement 386, 392, 431, 434 & 467	Asphaltage de diverses rues	100%	0.0153 \$
Règlement 399	Réfection de la rue Langevin	100%	0.0054 \$
Règlement 400	Réfection de la rue Commerciale	100%	0.0013 \$
Règlement 414	Réfection de la rue Guimont	100%	0.0033 \$
Règlement 415	Réfection de la rue Guillemette	100%	0.0025 \$
Règlement 421	Réfection de divers tronçons de rues	100%	0.0203 \$
Règlement 438	Réfection de la rue St-Michel & Bellevue	100%	0.0078 \$
Règlement 440	Réfection du boulevard Trudel Ouest	100%	0.0064 \$
Total			0.0772 \$

Bonne année à tous!

COMPTE DE TAXES DE LA MAISON MOYENNE				
	2016	2017	Variation en \$	Variation en %
Valeur de la Maison moyenne	165 000 \$	172 500 \$		
Maison moyenne - Sans service	1 816.08 \$	1 839.67 \$	23.59 \$	1.30%
Maison moyenne - Avec Aqueduc seul	2 144.08 \$	2 168.67 \$	24.59 \$	1.15%
Maison moyenne - Avec Aqueduc + Égout	2 291.58 \$	2 316.17 \$	24.59 \$	1.07%
Augmentation moyenne pondérée				1.17%